

Contenu de la formation

Commercialiser les produits en circuits courts

Première partie : **Comment développer la vente à la ferme ? (70h)**

- Notions de bases nécessaires pour développer un magasin à la ferme
- Réglementation, Paquet hygiène, HACCP, étiquetage
- Demande d'agrément sanitaire, plan de maîtrise sanitaire, conception et agencement, marche en avant.
- Labellisation en production/transformation, UVCI et UVCM, ...
- Atelier de réflexion portant sur la faisabilité technique des projets, en fonction des contraintes liées aux circuits de vente choisis, aux choix des produits transformés (ou non), au conditionnement et portionnement choisis, en fonction des attentes de la clientèle.

Deuxième partie : **Comment commercialiser mes produits ? (70h)**

- Étude des modes et tendances de consommation : Exploitations et vente directe en France, part de l'alimentation dans le budget des ménages français, évolution et constat des dépenses du consommateur, qualité et consommateurs, lieux de vente des produits fermiers
- Approche du marketing en circuit-court : Présentation du marketing, acte d'achat, acteurs d'influence de la consommation, segmentation, cible, positionnement, stratégies de communication, e-commerce, web-marketing.
- Réflexion et analyse : axes d'amélioration de l'équilibre revenu/travail : Etat des lieux, projection, objectifs souhaités, solutions envisagées, partenariat...
- Conduite de réunion: analyse individuelle du projet proposé et stratégie commerciale envisagée.
- Présentation des projets individuels et des stratégies commerciales envisagées : Débats, échanges et analyse sur la stratégie commerciale du projet en circuit-court en développement (atouts/contraintes).

Troisième partie : **Quels autres secteurs de ventes ? (35h)**

- Présentation du modèle de l'AMAP
- Identification des réseaux existants, des partenaires et facilitateurs de la vente en circuits courts
- Travail autour de la compréhension de l'attente client et des obligations liées à l'adhésion à une commercialisation en circuits courts

Statut du bénéficiaire/ rémunération

Tout demandeur d'emploi du PRF bénéficie du statut de « Stagiaire de la formation professionnelle ». Rémunération versée par la Région quand les personnes n'ont pas d'allocations de chômage.

Renseignements pratiques

Transport : A 300 m du centre ville

A 800m de la gare SNCF (ligne Valenciennes- Douai)

A 300m de l'arrêt de bus Transville : Ligne2 Valenciennes- Raismes/Ligne9 Raismes- Valenciennes

Restauration collective: le midi au Collège Germinal juste en face du Centre.